

## COMMUNIQUE DE PRESSE – 19 OCTOBRE 2023

**Quand l'engagement politique et la défiscalisation métropolitaine ne suffisent plus à garantir le paiement des entreprises calédoniennes qui ont construit et livré un projet en temps et en heure :  
Non, ce n'est pas du cinéma ! la FCBTP alerte !**

En 2020-2021, les élus locaux de tout bord politique ont soutenu la réalisation d'un projet immobilier d'envergure devant permettre d'animer le cœur de KOUTIO et de rendre accessible le 7<sup>ème</sup> art à toutes les populations. BERCY a validé l'opération en accordant une défiscalisation importante. La confiance était donc de mise, à la hauteur de l'engagement des entreprises locales !

**Mais une fois livrés le multiplexe et la résidence universitaire, restent à la charge des entreprises ayant participé à l'acte de construction, les impayés**, les désillusions et la détresse. Huit membres adhérents de la FCBTP sont aujourd'hui impactés par ce désastre !

Ainsi, la S.A.R.L. PROMOCINE, mise en redressement judiciaire par le Tribunal Mixte de Commerce le 4 mai 2023, après avoir cessé de payer ses créanciers depuis le 26 mars, **doit encore près de 70 millions de francs CFP à des petites et moyennes entreprises calédoniennes** qui se sont investies pour respecter les délais et assurer la construction du projet. Ces impayés correspondent aux retenues de garanties, exigibles à ce jour mais non consignées par le promoteur, et le paiement de travaux, commandés mais non honorés par le promoteur !

**C'est une véritable catastrophe financière pour ces entreprises : certaines d'entre elles, qui avaient réussi à résister malgré la chute brutale de l'activité de construction depuis 2017, remettent aujourd'hui en question la pérennité de leurs emplois et de leur activité.**

Le verdict du redressement a porté un véritable coup dur pour nos adhérents, les plongeant dans une incertitude totale quant à leur capacité à se relever, car le fait de déclarer sa créance n'implique nullement qu'un paiement aura lieu, ni même sous quel délai ... sur 10 ans peut-être ... il sera alors trop tard pour

certaines ... voire encore jamais en cas de liquidation, laquelle a été demandée par le mandataire ...

**Malheureusement, cette situation s'inscrit dans une tendance alarmante d'augmentation des impayés et des retards de paiement**, ayant de multiples répercussions sur l'emploi et la croissance économique locale :

- Difficultés à maintenir les emplois existants.
- Problèmes de trésorerie pouvant entraîner l'incapacité de rembourser les dettes de l'entreprise.
- Coûts financiers supplémentaires si l'entreprise doit contracter des emprunts pour compenser les impayés.
- Incapacité à investir pour développer l'activité et rester compétitif.

La situation des entreprises ayant participé à la construction du projet multiplexe et résidence universitaire précités, dans une conjoncture difficile et marquée par l'inflation, suscite une profonde inquiétude au sein de notre secteur déjà épuisé.

Par le biais de ce communiqué, la FCBTP souhaite dénoncer avec fermeté ces pratiques désormais inadmissibles. **Il est demandé aux autorités compétentes, qui ont soutenu ce projet, de soutenir désormais les entreprises locales et d'agir pour faire respecter les délais de paiement des travaux et les conditions de mises en œuvre des retenues de garantie.** Les entreprises ne sont pas des banques et ne doivent pas être contraintes de supporter les conséquences financières des manquements de certains acteurs peu soucieux de respecter leurs entières obligations une fois le projet livré et défiscalisé ...

---

**Contact presse :**  
FCBTP  
Stéphanie Arrieguy  
27 79 33 / 78 88 15 - [direction@fcbtp.nc](mailto:direction@fcbtp.nc)